

Concours des Vins de Provence édition 2019 : 163 vins médaillés

La dégustation du Concours des Vins de Provence édition 2019 a eu lieu ce jeudi 4 avril 2019 à Château Maïme Réception, aux Arcs-sur-Argens (Var). 743 échantillons étaient en lice. 166 dégustateurs professionnels, représentant l'ensemble de la filière du vin, mais aussi amateurs du jury d'experts du Centre de Recherche et d'Expérimentation sur le Vin Rosé et élèves apprentis en Bac Professionnel option Vigne et Vin du lycée Agricampus des Arcs-sur-Argens, ont composé les différents jurys et ont distingué 163 vins des appellations Côtes de Provence et ses dénominations de terroir, Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence.



Voici la répartition des 163 vins primés (85 médailles d'or, 59 médailles d'argent et 19 médailles de bronze) :

108 vins pour l'appellation Côtes de Provence :

- * 26 vins blancs (15 médailles d'or, 10 médailles d'argent, 1 médaille de bronze)
- * 65 vins rosés (29 médailles d'or, 28 médailles d'argent, 8 médailles de bronze)
- * 16 vins rouges (9 médailles d'or, 5 médailles d'argent, 2 médailles de bronze)
- * 1 vin rosé de garde* (médaille d'or)

28 vins pour l'appellation Coteaux d'Aix-en-Provence :

- * 5 vins blancs (4 médailles d'or, 1 médaille d'argent)
- * 17 vins rosés (9 médailles d'or, 7 médailles d'argent, 1 médaille de bronze)
- * 5 vins rouges (3 médailles d'or, 2 médailles d'argent)
- * 1 vin rosé de garde* (médaille d'argent)

* catégorie ouverte aux vins millésimes 2016 et antérieurs

27 vins pour l'appellation Coteaux Varois en Provence :

- * 9 vins blancs (4 médailles d'or, 2 médailles d'argent, 3 médailles de bronze)
- * 14 vins rosés (8 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 3 médailles de bronze)
- * 4 vins rouges (3 médailles d'or, 1 médaille de bronze)

 Le palmarès 2019 est en ligne sur le site :
www.concoursdesvinsdeprovence.fr

Le Concours des Vins de Provence est placé sous le contrôle de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes et est inscrit sur la liste des concours vinicoles nationaux. Sous la responsabilité du CIVP, ce concours, dont la réalisation technique est confiée à l'association du Concours des Vins à Orange, est réservé aux vins rosés, rouges et blancs des appellations Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix-en-Provence.